



## Communiqué

### Loi Bichet : Culture Presse satisfaite des partis pris de la réforme

\*

Après la présentation officielle de la réforme de la loi Bichet, par le Ministre de la Culture Franck Riester, Culture Presse se satisfait, au nom des marchands de journaux, des grands partis pris exposés dans le texte.

Dès le Congrès 2018, l'ensemble des élus de Culture Presse avait voté une motion reflétant les attentes du réseau des marchands de presse. Celle-ci proposait notamment trois grandes idées clés, dont l'écho se retrouve dans le texte présenté par le Ministre.

1. En effet, les grands principes de la loi Bichet sont préservés, comme le souhaitait l'organisation professionnelle. De plus, réelle nouveauté, ils seront appliqués à la presse numérique. Le pluralisme, en particulier, est confirmé comme pierre angulaire de la distribution. Ainsi que l'unicité du réseau (tous les distributeurs doivent livrer les marchands de manière impartiale, partout sur le territoire).
2. La définition de la presse et l'assortiment étaient aussi d'une importance cruciale les marchands. En effet, il s'agissait surtout de savoir ce qui devait relever de leurs obligations de mise en vente.
3. Culture Presse avait ainsi proposé, selon 3 cercles concentriques, différents statuts de la presse selon leur catégorie de produit. La presse IPG est sanctuarisée ; les titres ayant obtenu l'agrément de la CPPAP ont un accès au réseau, avec l'assortiment et le plafonnement. Le reste des produits étant confié au dialogue commercial.

Dans ce texte, qui doit encore passer par le travail des deux chambres parlementaires, ces demandes ont été exaucées. Ayant bien noté quelques points de vigilance, Culture Presse poursuivra son travail lors de la suite du processus législatif, pour faire entendre la voix des marchands de presse.